

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000
Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche
(zone de protection spéciale)

NOR : DEU N 05 4 0 2 3 6 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1-II, L.414-1-III, R.214-16, R.214-18, R.214-20 et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414 - 1 - II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête

Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche » (zone de protection spéciale FR 4112006) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Baerenthal, Bitche, Eguelshardt, Mouterhouse, Philippsbourg, Sturzelbronn.

Article 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, à la direction régionale de l'environnement de la Lorraine et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 JUIL. 2005


Nelly OLIN

Annexe

à l'arrêté de désignation du Site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1er alinéa du code de l'environnement :

Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
----------------	---------------------------



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 Forêts, étangs et rochers du pays de Bitche (ZPS)
FR4112006 (Moselle)

Carte au 1/50 000 (fond IGN SCAN25 n°3713 Est, 3813 Ouest) annexée à
l'arrêté de désignation de la ZPS

Signé le : 5 JUIL. 2005

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

